

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTIER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.
Mesdames MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 35
Procurations : 15
Votants : 50
Absents : 5

Date de convocation : 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2019

L'article L 5211-37 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale fait l'objet d'une délibération de l'organe délibérant et est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Conformément à ces dispositions :

Etat des acquisitions pour l'année 2019

Situation du bien	Référence cadastrale	Superficie m ² (environ)	Vendeur	Nature du bien cédé	Prix, forme et date de l'acquisition
AUBENAS					
11 avenue de la Gare	B n° 2820 et 4822	4 597	Commune d'Aubenas	Terrain nu	1 € Acte en la forme administrative du 20/06/2019
6 rue seibel	B n° 2353 et 3491	1 004	CAF 07	Terrain bâti	190 286 € Acte notarié du 05/08/2019
18 avenue Pierre et Marie Curie	D n° 2194	4 950	Etablissements SABATON	Terrain bâti	378 966 € Acte notarié du 04/09/2019

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-09-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020

VALLEES D'ANTRAIQUES-ASPERJOC					
Le Pont de l'Huile	AL 358-lot 2 : 333/1000ème	405	Mr Yves Jouanny	Terrain bâti	36 018 € Acte notarié du 29/03/2019

Total : 605 271,00 €

Etat des cessions pour l'année 2019

Néant

Etat des droits réels pour l'année 2019

Situation du bien	Référence cadastrale	Usage du bien	Bénéficiaire	Nature du droit réel	Prix, forme et date du droit réel
AUBENAS					
Le Bourdary	D 4695	Trottoir	ENEDIS	Servitude de passage pour canalisation souterraine d'électrique	Gratuit convention en date du 04/04/2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- de PRENDRE ACTE du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas sur l'année 2019 ;
- de PRECISER que le tableau récapitulatif figurera en annexe au compte administratif de l'exercice 2019.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 21 février 2020
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20200220-DEL20022020-09-
DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020